

VILLE DE ROYAN

REUNION DU LUNDI 30 OCTOBRE 1961

O B J E T:

VIREMENT DE CREDITS

61.0.02
Le Trente Octobre mil neuf cent soixante et un, à vingt
et une heures, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en
séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après
convocations faites le 25 Octobre 1961.

Etaient présents: MM. MEYER - MATRAS - BRENUSSÉAU - MOUCHOT -
LANOUÉ - LANUSSE - GUILLAUD - BISCAYE - LAMOUCHE - FLAHAUT-
MASSE - FONTANILLE - ETCHERRE - BERLAND - REIX - NARTEAU -
GALLAND - GACHET - BUJARD -

Représentés: M. ROCHERDREUX par M. BRENUSSÉAU
M. POUGET par M. LANUSSE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres
en exercice, il a été conformément à l'article 51 de la Loi
du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un
Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. REIX ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées .

Le Compte Administratif de l'exercice 1960 présente quelques
dépassements de crédits qui n'ont pas été régularisés lors de la séance
du Conseil Municipal du 25 Mai 1961.

Il s'agit de plusieurs articles figurant aux chapitres de la
Voirie communale (Personnel et Matériel)

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU l'avis de la Commission des Finances,

- approuve les majorations de crédits ci-dessous mentionnées et décide
de prélever les sommes suffisantes sur l'ensemble des crédits réservés aux
travaux de voirie et dans les conditions suivantes:

./...

CHAP. ART -

XIII - 4	- Agents de voirie - allocations familiales	1.819,21 NF
XIII - 11	- Egoitiers - salaires et indemnités diverses ...	537,81 NF
XIII - 14	- Egoitiers - allocations familiales	179,08 NF
TOTAL		2.536,10 NF

À prélever sur le chapitre XIII - article 1 - " Agents de la Voirie " :
salaire et indemnités diverses " .

CHAP. ART.

XIV	1 " Travaux d'entretien des rues, quais et places"...	58.646,67 NF
XIV	11 -" Travaux neufs ou grosses réparations de voirie donnés à l'entreprise	14.028,11 NF
TOTAL		72.674,78 NF

À prélever CHAP. XXXIII " Charges sur exercices antérieurs
Fonds du Budget Vicinal " pour
un montant de 52.610,57 NF

CHAP.XIV -ART.21 " Travaux pour branchement du
tout à l'égout pour un montant de.. 5.064,21 NF

et CHAP.XIV -ART 22 et 23 - pour un montant total
de 15.000 NF



APPROUVÉ

ROCHEFORT-MER, 23 NOV 1961
à Sous-Préfet,

[Signature]

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et
an que susdits

Ont signé au registre MM. les Membres présents à
la séance .

Pour extrait conforme au registre
Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



[Signature]